

LES 6 HEURES DE LA SIAGNE – DIMANCHE 26 JUILLET 2026

Article 1 : Présentation de l'épreuve

Les 6 Heures de la Siagne est une épreuve de course à pied d'endurance, organisée par Running06 et avec le soutien de la ville de Mandelieu-La Napoule dans la nuit du dimanche 26 juillet 2026.

L'épreuve nocturne consiste à parcourir un maximum de boucles sur un circuit balisé de 4,2 km, pendant une durée totale de 6 heures, en autonomie, dans la nuit du dimanche 26 juillet 2026.

Chaque participant gère librement son rythme, ses pauses, son alimentation et sa récupération pendant toute la durée de l'épreuve.

Le lieu de départ/arrivée est situé au stade Cyclo-cross du Mimosa Sprint Mandelieu.

Article 2 : Programme

Du vendredi 24 juillet 2026 au samedi 25 juillet 2026

- Retrait des dossards au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu, situé au 131 Av. du Maréchal Lyautey, 06210 Mandelieu.

Samedi 25 juillet 2026

- 22h30 – Ouverture du village

Dimanche 26 juillet 2026

- 00h00 – Départ de la course
- 06h00 – Fin de la course
- 06h30 – Remise des récompenses

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés

Article 3 : Inscriptions

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne peut faire l'objet de remboursement pour n'importe quel motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

La course est ouverte à partir de 18 ans.

Les inscriptions peuvent se faire :

- En ligne sur www.running06.com
- Au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu
- Le jour du retrait des dossards (si places restantes)
- Le jour de la course (si places restantes)

Les inscriptions en ligne fermeront le jeudi 23 juillet 2026.

Article 4 : Format de course et classement

Le départ de la course se fera le dimanche 26 juillet 2026 à 00h00. La course s'arrêtera précisément à 06h00 le dimanche 26 juillet 2026. Toute boucle commencée avant 05h55 pourra être terminée et comptabilisée. Le classement est établi selon le nombre total de boucles validées. En cas d'égalité, le temps total réalisé sera pris en compte.

Article 5 : Ravitaillement

Chaque coureur est en autonomie et se doit de gérer ses efforts, sa nourriture et son eau. Un ravitaillement entre chaque boucle vous sera proposé sur demande.

Article 6 : Parcours

Une boucle de 4.2 kilomètres a été calculé et réalisé avec un GPS Garmin. Le parcours sera balisé avec des barrières Vauban, de la rubalise et de la peinture au sol. Tout écart volontaire du parcours entraînera une disqualification immédiate de l'épreuve.

En vous inscrivant, vous acceptez de respecter le balisage, faciliter les dépassements des autres concurrents et adopter un comportement fair-play.

Article 7 : Base de vie et assistance

La base de vie est située à proximité immédiate du départ / arrivée. Chaque participant est responsable de sa stratégie d'alimentation et de récupération. Toute assistance sur le parcours est strictement interdite. L'assistance personnelle est autorisée uniquement sur la base de vie. Le ravitaillement se fait de manière autonome et personnel.

Article 8 : Logistique et autonomie

Chaque participant est autonome quant à son alimentation. **Une lampe frontale est obligatoire** sur cette épreuve.

Les participants peuvent installer un espace personnel dans la zone prévue, dans le respect du site et des autres concurrents. Chaque participant est autonome au moment de leur récupération entre les boucles.

Article 9 : Conditions de participation

L'épreuve est ouverte aux personnes âgées de 18 ans minimum. Chaque participant doit fournir une licence FFA ou un PPS valide pour le jour de la course. Sans justificatif conforme, l'accès à l'épreuve sera refusé et vous ne pourrez pas prendre le départ. Vous pourrez obtenir un PPS via ce lien :

<https://pps.athle.fr/>.

Article 10 : Dossards

Le dossard doit être porté visiblement pendant toute la durée de l'épreuve. Tout participant sans dossard visible pourra être éliminée. Le dossard est à récupérer au magasin partenaire Running Conseil Mandelieu, situé au 131 Av. du Maréchal Lyautey, 06210 Mandelieu. Voici les horaires :

- Vendredi 24 juillet 2026 : 10h00 – 13h30 / 14h30 – 18h45
- Samedi 25 juillet 2026 : 10h00 à 18h00 en continu

Votre dossard pourra être récupérer le soir même de l'épreuve et jusqu'à 20 minutes avant le départ de la course.

Article 11 : Matériels

Une lampe frontale est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Il est fortement recommandé de disposer d'un système d'éclairage de secours pendant l'épreuve. Les bâtons de trail / randonnée sont strictement interdits. Il est également très fortement conseillé de venir avec des réserves de nourriture et d'eau. Tout participant sans frontale fonctionnelle pourra être arrêté par l'organisation pour des raisons de sécurité.

Article 12 : Sécurité et assistance médicale

Une équipe de l'UDSP06 sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Tout participant en difficulté se doit immédiatement de prévenir l'organisation. L'organisation se réserve le droit d'arrêter un participant jugé inapte à continuer, notamment pour raisons médicales ou de sécurité.

Article 13 : Respect de l'environnement

Vous vous engagez à respecter l'environnement et les différents espaces traversés lors de votre inscription à cette édition. Il est interdit de jeter ses déchets par terre. Vous devez conserver vos emballages et les mettre à la poubelle à l'arrivée. Vous devez impérativement suivre le chemin balisé, sans couper. Tout manquement entraînera une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Article 14 : Droit à l'image

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayant droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les concurrents peuvent apparaître, prises à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévu par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Le bulletin d'inscription est susceptible d'être utilisé à toutes fin par l'organisateur, sauf stipulation expresse contraire de l'intéressé qui dispose notamment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant, conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978.

Article 15 : Assurance et responsabilité

Responsabilité civile : Les organisateurs souscrivent une assurance responsabilité civile auprès d'Abeille Assurances Cannes Foreville, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que ceux des concurrents.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leur dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire à une individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 16 : Annulation

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation. L'organisation proposera un dossard sur un autre de ses événements ou le report sur l'année suivante (sans frais). L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'arrêter la course en cas de météo se dégradant défavorablement avant ou durant l'épreuve pour des raisons de sécurité. Aucun remboursement ne pourra être effectué.

Article 17 : Récompenses

Tous les participants auront un t-shirt et une médaille finisher.

Seront récompensés les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au classement (solo) et les 3 premières équipes (duo).

Un classement provisoire sera affiché pendant l'événement. Le classement définitif sera mis en ligne sur le site www.running06.com après la course.

Article 18 : Réclamations

Pour toute réclamation concernant le classement, vous avez 24h à compter de la date de publication des résultats, pour adresser un mail à l'organisateur. Passé ce délai, aucun changement ne sera effectué. Tout litige relatif à l'inscription ou relatif à la gestion et au règlement sportif ne peut être considéré comme un motif valable de réclamation. Si vous ne pouvez pas participer à l'événement, il est obligatoire d'envoyer un mail avec votre certificat médical à l'organisateur afin qu'il puisse libérer la place à quelqu'un d'autre. Aucun remboursement ne sera effectué et ce peu importe le motif. Le covid ne représente en aucun cas un événement de force majeure. Il ne déroge donc pas à la règle. Il en revient au bon vouloir de l'organisateur de vous reporter votre inscription, ou non, sur l'édition de l'année prochaine. Sans certificat médical, aucune action ne pourra être effectuée. Toute réclamation relative à l'inscription du coureur doit être adressée par mail à : contact@running06.com